

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 001-260110036-20251016-DEL202530-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2025 Publication : 21/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



CONSEIL D'ADMINISTRATION CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 16 octobre 2025

Convocation en date du 7 octobre 2025 Nombre d'Administrateurs en exercice : 13

Délibération n°2025.30

<u>OBJET</u> - Animation d'un réseau d'écrivains publics bénévoles - Convention avec l'Association du pôle pyramide de Saint-Denis-les-Bourg et le Conseil Départemental

Présents :

Nadia OULED-SALEM, Thierry ABERT, Alexa CORTINOVIS, Yvonne GAHWA, Patrick LEVRAT, Patricia MEDEVIELLE, Dominique PLANCHE, Michaël RUIZ, Mélanie VALETTE, Brigitte VISO.

Excusés:

Jean-François DEBAT, Raphaël DURET, Emilie MONNET

Secrétaire de séance : Karine THEVENARD

Rapporteur: Nadia OULED-SALEM

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

Depuis 2014, des écrivains publics bénévoles sont accueillis dans les centres sociaux.

Afin de soutenir les bénévoles dans leur fonction, un réseau est animé par un professionnel du centre social de Saint-Denis-les-Bourg.

Motivation et opportunité de la décision

Suite au bilan positif, il a été convenu de poursuivre le financement du réseau pour l'année 2025. Aussi, le réseau sera financé, d'une part, par le CCAS et le Département par convention, et, d'autre part, par l'Etat dans le cadre du Pacte Local des Solidarités selon une convention financière distincte conclue avec l'Association pour les années 2025 et 2026.

La CAF, quant à elle, devant faire face à des priorités budgétaires, se désengage de ce financement.

Aussi, il est proposé une nouvelle convention du 01/01/2025 au 31/12/25 pour le financement de l'animation du réseau et de confier au Centre social de Saint-Denis-les-Bourg les missions suivantes :

- organiser et animer des rencontres associant les écrivains publics bénévoles et les référents professionnels désignés par les centres sociaux, afin de permettre aux bénévoles d'échanger sur leurs postures, pratiques et limites en lien avec un cadre déontologique commun ; restituer leurs interventions en cohérence avec le projet du centre social et celles des différents acteurs sociaux du territoire.
- formaliser des « outils communs » pour l'accueil au quotidien : outils pour le recueil de données qualitatives et quantitatives, ressource partagée pour les bénévoles et les « chargés d'accueil »,

- rédiger un document de communication pour le grand public afin de faire connaître cette offre de service sur le territoire,
- articuler le réseau des écrivains publics avec les réseaux de la médiation numérique et de la maîtrise de la langue, afin de favoriser des complémentarités.

La convention précise, notamment, les objectifs de cette animation, son organisation, son périmètre, les modalités de suivi et de pilotage et les conditions financières.

Pour 2025, le financement se répartit comme suit :

Département : 1 800 €
 CCAS : 2 000 €
 Etat : 2 200 €

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le projet de convention présenté à intervenir avec le Département et l'association Pyramide, définissant la mission d'animation du réseau et son financement et d'autoriser la Vice-présidente à le signer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITE.

APPROUVE les termes de la convention, à signer conjointement avec l'association du Pôle Pyramide de Saint-Denis-les-Bourg, le Conseil Départemental définissant la mission d'animation du réseau d'écrivains publics bénévoles sur l'agglomération de Bourg-en-Bresse, les modalités d'organisation, de suivi, de pilotage et de financement. Cette convention est annexée à la présente délibération.

DECIDE le versement d'une subvention annuelle de 2 000 €, à l'association Pôle Pyramide de Saint-Denisles-Bourg, pour le temps de travail consacré à l'animation de ce réseau par un professionnel de cette association pour l'année 2025.

AUTORISE la Vice-Présidente du CCAS à signer la présente convention ainsi que les éventuels avenants.

Impacts financiers

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2025 du CCAS – sur le programme «Accès aux Droits» - chapitre 65 Autres charges gestion courante/Article 65748 – «Réseau Ecrivains Publics»